

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202603/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d’affichage : 25/02/2026 L’an deux mille vingt-six, le 03 mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 février 2026 s’est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

En exercice : 17

Présents : 15

Votants : 16

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUIC Jacky, L’HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSÉS : LEFFRAY Stéphane
M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck

Mme ROPARS Martine est élue secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

Le maire rappelle le montant des taux de 2025 :

- Taxe foncière (bâti) : 31.70%
- Taxe foncière (non bâti) : 19.24%
- Taxe d’habitation : 12.56%

Il est proposé au conseil municipal d’augmenter les taux des trois taxes de 1,5%, soit une TF (bâti) à 32,18%, une TF (non bâti) à 19,53% et une TH à 12,75%.

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l’unanimité une augmentation de 1,5% des trois taxes et vote les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 32,18%
- Taxe foncière (non bâti) : 19,53%
- Taxe d’habitation : 12,75%

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

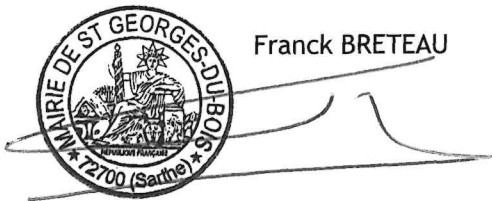
Martine ROPARS



Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 05/03/2026